



## LE JAF PEUT IL DEMANDER UN CONTROLE FISCAL ENVERS UN PARENT

-----  
Par florinext

Bonjour,

Je souhaite repasser devant le JAF, je sais que le père (gérant de sociétéS) s'est, c'est dernières années, réduit sa rémunération, par anticipation au cas où il y aura une autre audience devant le JAF. Ses avis d'impôts seront officiels mais irréels.

Est-il possible que si j'arrive à prouver les faits, le JAF ordonne un contrôle fiscal au père ?

Si non, comment puis-je faire ?

Merci

-----  
Par kang74

Bonjour

Non le jaf n'est pas habilité à statuer sur un contrôle fiscal .

Mais les services fiscaux ont un pouvoir de communication : ils peuvent donc se servir de décision de justice , ils peuvent donc se servir d'éléments amenés par les parties .

Attention, en justice, il ne faut pas dire, mais prouver .

Si vous n'êtes pas défendu par un avocat, vous ne bénéficiez pas du pouvoir ( immunité de plaidoirie) qu'il a : à savoir , alléguer, dans une certaine limite, des faits qui sont à la limite de la diffamation .